

COMMUNE DE THILLOT SOUS LES COTES
Département de la Meuse

ARRETÉ :

2023_010

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire :

Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 7 janvier 1983,

Considérant la demande de l'entreprise WEILER
Considérant la pose de la conduite fonte DN250 en traversée de la route D908 entre le chemin du Pâquis et le chemin Sous Lignièrès à THILLOT.
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de tous durant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera alternée sur la D908, entre le chemin du Pâquis et le chemin Sous Lignièrès du 06/07/2023 jusqu'à la fin des travaux d'enrobé,

Article 2 : le stationnement complet ou partiel sera interdit sur cette portion de route,

Article 3 : Un alternat par feux tricolores, ainsi que la signalisation correspondante et l'information aux riverains deront à la charge de l'entreprise WEILER,

Article 4 : Le commandant de la gendarmerie de Fresnes-en-Woëvre est chargé , en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THILLOT, le 4 juillet 2023.

M. MICHEL Rémi
Le Maire,



Pour extrait certifié conforme

Le 04/07/2023

